

Fonds local d'investissement (FLI relève)

Le FLI – volet **relève** de la Haute-Yamaska a pour objectif de susciter l'entrepreneuriat sur le territoire de la Haute-Yamaska et de favoriser la création d'emplois par une aide sous forme de prêt conventionnel ou participatif.

ENTREPRISES ADMISSIBLES

- ❖ Entreprises existantes.
- ❖ Acquisition d'un minimum de 25 % de la valeur de l'entreprise existante ou de 25 % de la juste valeur des actifs en vue d'en prendre la relève.

AIDE FINANCIÈRE

- ❖ Prêt maximum : 25 000 \$ ou 80 % des dépenses admissibles par entreprise.
- ❖ Taux d'intérêts : taux préférentiel + 1 %.

DÉPENSES ADMISSIBLES

- ❖ Les investissements d'acquisition de titres de propriété de l'entreprise visée (actions avec droit de vote ou parts).
- ❖ Les investissements liés à l'acquisition d'actifs et l'entreprise visée.
- ❖ Les frais de services professionnels directement reliés à la transaction d'acquisition.
- ❖ Note : Aucune dépense effectuée avant le dépôt de la demande ne sera admissible.

GARANTIES

- ❖ Endossement personnel des promoteurs.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- ❖ Une entreprise familiale ou autre avec obligation d'y travailler à temps plein.
- ❖ Les secteurs sont les mêmes que ceux du FLI.
- ❖ Le projet doit s'inscrire dans une démarche visant la transmission de la direction et la propriété d'une entreprise vers un entrepreneur ou un groupe d'entrepreneurs avec un plan de relève sur 5 à 10 ans.

TERRITOIRE DESSERVI

- ❖ MRC de La Haute-Yamaska.